



Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

Secrétariat : André GARRIGUES - Rouffiac - 48000 Saint BAUZILE

✉ : ffam@moulinsdefrance.org - 🌐 : www.moulinsdefrance.org

le 3 octobre 2011

Affaire suivie par Annie Bouchard
Présidente FFAM
Rte d'Avenay Cidex 22 14210 EVRECY
09 77 63 11 65 ou 06 11 02 71 84
direction@moulinsdefrance.org

Lettre ouverte à
Mesdames et Messieurs
les candidats (es)
à l'élection présidentielle 2012

Objet : Qualité des eaux et source d'énergie.
Les seuils de moulins en question.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élection présidentielle 2012 à laquelle vous êtes candidat(e) nous aimerions connaître votre position concernant la politique d'aménagement des retenues ou seuils de moulins qui est actuellement mise en œuvre en France.

Rappel : la commission Européenne a émis une directive cadre sur l'eau faisant obligation aux Etats membres d'obtenir une bonne qualité des eaux de surface en 2015. Cette DCE 2000 a été transposée en droit français en 2004.

La « circulaire BOORLO » du 25 janvier 2010 annonce que la solution retenue pour atteindre cet objectif consiste soit en la suppression du plus grand nombre de barrages ou retenues de moulins, soit une réduction de leurs chutes ce qui les rendraient non-opérationnels. Cette politique est concrétisée par la notion de « continuité écologique », concept abstrait porté par un certain nombre de personnes se référant à une écologie mal comprise. Nous avons déjà connu un semblable aveuglement il y a une trentaine d'années avec la politique dite du « remembrement »

L'incidence des seuils de moulins sur les populations piscicoles n'est pas démontrée puisqu'ils n'ont jamais constitué un obstacle infranchissable dans le passé et ce, depuis des siècles où les rivières étaient très poissonneuses.

Le véritable mal endémique de nos cours d'eau tient dans les pollutions d'origines agricoles, industrielles, domestiques, ou médicamenteuses. Rappelons pour mémoire que par décision préfectorale, la pêche de l'Alose feinte est interdite dans la Garonne en Tarn-et-Garonne pour pollution aux PCB, dans d'autres cours d'eau la consommation des poissons pêchés est interdite par arrêté.

Rappelons aussi comme cause de la raréfaction des espèces les prélèvements excessifs (pibales ou civelles) en estuaire.

Vouloir faire porter la responsabilité du mauvais état des eaux aux retenues de moulins constitue un non sens. Cette politique est portée par des groupes de pression et relayée par l'ONEMA qui veut ainsi faire oublier l'échec de la maîtrise de la gestion des eaux du temps où elle s'appelait « Conseil Supérieur de la Pêche » C'est aussi la pression des tenants du tout nucléaire pour qui la production d'énergie renouvelable de la petite hydroélectricité n'est pas significative.

L'effacement envisagé des retenues n'est pas le remède à la dégradation de l'eau. Il induira au contraire des effets négatifs dont certains seront irréversibles : suppression des plans d'eau qui font le charme et l'agrément touristique de nos paysages, suppression de la réalimentation des nappes phréatiques mises à mal par les périodes de sécheresse répétées, pertes de réserves d'eau pour l'alimentation domestique, animale, agricole, lutte contre les incendies, érosion des berges, aggravation des conséquences des crues, suppression des zones humides et donc de la faune et flore spécifique à ces zones. Abaisser la ligne d'eau conduirait à une dégradation du bâti des ouvrages riverains privés ou publics (exemple : effondrement du pont de pierre de Tours en 1978).

Signalons aussi que la généralisation de cette politique entraînerait inéluctablement un transit massif des polluants vers la mer.

Enfin n'oublions pas le potentiel d'énergie renouvelable décarbonnée qui serait ainsi éliminé à l'encontre des préconisations du Grenelle de l'environnement qui prévoit 23% de renouvelable en 2020, objectif difficilement atteignable ! A titre d'exemple, la reconstruction du barrage de Beauregard sur la Garonne à Agen (47) assurerait les besoins en énergie électrique de plusieurs milliers d'habitants.

Les moulins représentent le troisième patrimoine de France. Supprimer leurs seuils reviendrait à les amputer, à perdre cette précieuse part de notre patrimoine. Outils pédagogiques, ils sont entretenus avec passion par leurs propriétaires qui sont fiers de les faire visiter, d'accueillir des randonneurs et de nombreux scolaires. Chaque année, la journée Nationale des moulins accueille plusieurs dizaines de milliers de visiteurs enchantés. Les moulins doivent continuer à vivre et à apporter au pays les ressources économiques, touristiques et énergétiques indispensables.

Ne commettons pas l'irréparable comme cela a déjà été fait avec un « remembrement » mal conçu qui a conduit par exemple à l'arrachage des haies que l'on replante aujourd'hui à grands frais, comme la rectification, le recalibrage de cours d'eau,... toutes choses portées par une administration qui, comme aujourd'hui, gère une politique absurde sans remise en question.

Vouloir détruire les seuils c'est aussi imposer à la collectivité un coût aussi important qu'inopportun en cette période de réduction drastique des dépenses. A titre d'exemple, citons le budget pharaonique des agences de l'eau consacré à ces opérations !

Les conclusions de la rencontre au ministère de l'écologie ne nous ayant pas rassurés, nous demandons l'abrogation de la circulaire BOORLO à l'encontre de laquelle la FFAM a déposé un recours en Conseil d'Etat, et une véritable concertation avec tous les acteurs publics et privés des eaux de surface.

Madame, Monsieur, candidat (e) à l'élection présidentielle 2012, nous vous demandons de vous engager en faveur de la sauvegarde de ce patrimoine ancestral et exceptionnel, et de son potentiel pour les générations futures, que constituent nos moulins et leurs retenues.

Dans cette attente, je vous prie de croire à mes sentiments distingués, en vous souhaitant bonne chance auprès des Français.

Pour la FFAM, la présidente,

Annie BOUCHARD

